

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département du Bas-Rhin

**MAIRIE**

DE

**HENGWILLER**

**67440 MARMOUTIER**

**☎ 03.88.70.62.28**

**www.hengwiller.fr**

**mairie.hengwiller@orange.fr**

**Séance du Conseil Municipal du 28 août 2023**

**Sous la présidence de M. le Maire**

Étaient présents : UHLMANN Christian – KIEFFER Christophe – BURGER Patrick – OERTEL Christian – FRENKEL Jean- Louis – BIANCHI Nathalie – ANDRES Aurore

Excusés : FRITZ Julien – DIETRICH Nathalie – HEIM Raphaël

Assistait en outre à la séance Mme Marie-Thérèse GASSER, Secrétaire de Mairie.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du Secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV de la séance du 19 juin 2023
- 3) Affectation du produit de la chasse communale pour les terrains communaux
- 4) Résultat de la consultation des propriétaires fonciers dans le cadre du renouvellement du bail de la chasse – proposition de convention de gré à gré
- 5) Renouvellement du contrat d'engagement de BLAES Nadège à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023
- 6) Création d'une aire de jeux – devis
- 7) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 8) Acquisition d'une tondeuse
- 9) Communications et divers
- 10) Devis concernant le remplacement de fenêtres du logement au-dessus de la mairie
- 11) Demande de subvention présentée par AFM Téléthon
- 12) Désignation du conseiller municipal appelé à siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales
- 13) Commission communale de la chasse – complément -

Dès l'ouverture de la séance, le Maire demande de compléter le point suivant :

- point 4 par « proposition de convention de gré à gré »
- et de rajouter à l'ordre du jour :
- le point 10 devis concernant le remplacement de fenêtres du logement au-dessus de la mairie.
  - le point 11 - demande de subvention présentée par AFM Téléthon.
  - le point 12 désignation du conseiller municipal appelé à siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.
  - le point 13 commission communale de la chasse – complément.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la demande du Maire.

### **2023 – 05 – 01 Désignation du Secrétaire de Séance**

M. Patrick BURGER est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

### **2023 – 05 – 02 Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023**

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

### **2023-05-03 Affectation du produit de la chasse communale pour les terrains communaux**

Le maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire de parcelles dont certaines sont comprises dans le périmètre chassable et que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le conseil municipal règle par délibération les affaires liées à la gestion du patrimoine communal.

Par conséquent le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune ou à la répartition de ce produit entre les propriétaires fonciers.

Décision du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L 429-13,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse pour les parcelles appartenant à la commune, et après avoir entendu les explications du maire et après délibération,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide d'abandonner la totalité du produit de la location de la chasse des parcelles communales à la commune pour la durée du bail (2024-2033) et autorise le maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

### **2023 – 05 – 04 Résultat de la consultation des propriétaires fonciers dans le cadre du renouvellement du bail de la chasse – Convention de gré à gré**

Le maire informe le conseil municipal que les résultats de la consultation par écrit des propriétaires sont les suivants :

Nombre de propriétaires concernés : 340

Surface totale des terrains concernés : 186h 09a 77 ca

Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 272 (soit 80 % du total)

Surface globale appartenant à ces propriétaires : 159 h 36a 19 ca (soit 85,63% du total)

En conséquence, la majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Le conseil municipal prend note de ces informations.

Le maire informe le conseil municipal que M. BINTZ, locataire actuel de la chasse, l'a informé qu'il souhaite renouveler le bail de la chasse par une convention de gré à gré assortie d'un loyer de 4.000 € par an et de sa volonté de faire valoir son droit de priorité. Le maire rappelle au conseil municipal que le montant annuel actuel de la location de la chasse est de 5.000 € et que cette location n'a pas été augmentée durant toute la durée du bail.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de cette demande et souhaite que le montant de la location de la chasse soit fixé à 4.000 € par an, avec une révision annuelle en fonction de l'indice national de fermage. Il charge le maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du locataire.

### **2023-05-05 Renouvellement du contrat d'engagement de Mme Nadège BLAES**

Le maire informe le conseil municipal que le contrat d'engagement de Mme BLAES Nadège arrive à échéance le 30 septembre 2023.

Il propose au conseil municipal de renouveler le contrat à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 en qualité d'agent contractuel remplissant les fonctions d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe rémunéré sur la base de l'IM 392 IB 446 pour une nouvelle période de 3 ans à raison de 15/35<sup>e</sup> par semaine.

S'agissant d'un membre de sa famille, le maire se retire pour ne pas participer au vote ni aux débats et laisse la présidence à M. Christian UHLMANN 1<sup>er</sup> Adjoint,

Décision du Conseil Municipal,

Le conseil municipal par 7 voix pour, le maire n'ayant pas participé au vote, décide de

- De déclarer la vacance de poste d'agent technique contractuel auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin et autorise le recrutement d'un agent contractuel remplissant les fonctions d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe rémunéré sur la base de l'IM 392 IB 446 (rémunération identique au contrat précédent) pour une nouvelle période de 3 ans à raison de 15/35<sup>e</sup> par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023
- Autorise le Maire à signer le contrat d'engagement avec l'agent,

### **2023 – 05 – 06 Création d'une aire de jeux - devis**

Ce point est reporté à la séance du 5 septembre 2023. Le rapporteur M. Raphaël HEIM étant absent à la présente séance.

### **2023-05-07 Décisions prises dans le cadre des délégations de signature consenties au Maire**

Date de réception DIA	N° d'enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
19/07/2023	02/2023	Section 5 parcelle 173 MEY EUGENE ET CHRISTIANE	Pas de préemption

### **2023 – 05– 08 Acquisition d'une tondeuse**

Le Maire se réfère aux délibérations du 13 mars, du 12 avril 2023 et rappelle que par délibération du 19 juin 2023 le conseil municipal avait décidé de ne pas acquérir de tondeuse tant que l'ancienne fonctionne.

Il informe le conseil municipal que l'actuelle tondeuse n'est plus opérationnelle depuis le 16 août 2023 et que la panne n'est plus réparable. Il rappelle qu'il a invité le conseil municipal le 16 août 2023 pour leur expliquer la panne et recueillir leur avis concernant l'acquisition d'une nouvelle tondeuse. La majorité des conseillers présents étaient favorables au remplacement de l'actuelle tondeuse excepté un membre qui s'est abstenu.

Dans ces conditions, il soumet à nouveau au conseil municipal les 3 devis concernant l'acquisition d'une nouvelle tondeuse à savoir :

- Devis de l'entreprise ACKERMANN pour un montant de 23.100 € TTC
- Devis de l'entreprise NIESS pour un montant de 23.940 € TTC
- Devis de l'entreprise BENDER pour un montant de 34.485,60 €

Le conseil municipal, après délibérations, décide d'acquérir une nouvelle tondeuse par : 7 voix pour et une abstention (FRENKEL Jean-Louis) auprès de l'entreprise ACKERMANN pour un montant de 23.100 € TTC

### **2023 – 05 – 09 Communications et divers**

Urbanisme : Le Maire informe le conseil municipal que le PETR du Pays de Saverne a émis un avis défavorable au permis d'aménager modificatif déposé par la Société LCA. Le conseil municipal prend acte de cette information.

### **2023 – 05 – 10 Devis concernant le remplacement de fenêtres du logement au-dessus de la mairie**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer une fenêtre du logement au-dessus de la mairie et présente au conseil municipal 2 devis de l'entreprise 2KPOSE de Hinsbourg comportant une variante, à savoir :

1<sup>er</sup> devis s'élevant à 1.391,75 € TTC

2<sup>e</sup> devis avec variante s'élevant à 1.244,90 € TTC

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité des membres présents retient le devis à 1.391,75 € TTC et décide de réaliser les travaux d'inscrire cette dépense au budget primitif de la commune en prélevant à la somme de 1.400 € sur l'opération 54 Divers Matériel chapitre 21 article 215731 et en affectant la somme de 1.400 € sur l'opération 46 logement chapitre 21.

Le conseil a choisi le devis le plus élevé pour des raisons esthétiques. En effet, avec ce devis, les fenêtres sont munies de croisillons, comme les autres fenêtres de la façade.

### **2023 – 05 – 11 Demande de subvention présentée par l'Association AFM TELETHON**

Le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention présentée par l'Association AFM TELETHON.

Le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention à cette Association par 6 voix contre et 1 pour (FRENKEL J. Louis)

### **2023 – 05 – 12 Désignation du conseiller municipal appelé à siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian UHLMANN 1<sup>er</sup> adjoint pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

### **2023 – 05 – 13 Commission communale de la chasse – complément**

Le Maire se réfère à la délibération du conseil municipal du 12 avril 2023 par laquelle il avait été décidé de constituer la commission Consultative Communale de la chasse et de compléter cette commission par les membres désignés ci-dessous conformément au cahier de charges type relatif à la période de location de la chasse du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033,

- 1) Le Maire et deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal
- 2) Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant
- 3) Le ou les représentants des syndicats agricoles locaux
- 4) Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant
- 5) Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant
- 6) Le Lieutenant de Louveterie territorialement compétent ou en cas d'empêchement un autre lieutenant de louveterie du Bas-Rhin
- 7) Le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant
- 8) Un représentant de l'Office National des Forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier
- 9) Un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers

Cette commission émet un avis simple sur :

La composition et la délimitation des lots de chasse communaux ou intercommunaux  
Le choix du mode de location  
L'agrément des permissionnaires et des associés-chasseurs  
L'agrément des gardes-chasse  
Les conditions de cession  
La résiliation des baux de chasse  
Toutes les autres questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse notamment les mesures d'amélioration des habitats à la faune sauvage.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents prend acte de ces informations et retient la composition de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire

Marcel BLAES

Christian UHLMANN

Christophe KIEFFER

Patrick BURGER

Christian OERTEL

Jean Louis FRENKEL

Nathalie BIANCHI

Aurore ANDRES